

MAIRIE DE VILLIERS EN BIÈRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13 AVRIL 2015

Présents : MM. GATTEAU, TRUCHON, ROUX, BURNICHON, DOTHEE, PIERQUIN, HESSEMANS
Mmes GATTEAU et FOULLEY

Représenté : Mme DUSSART FEUILLARD représentée par M TRUCHON

Absent : Mme BEN YELLES

secrétaire de séance : M. DOTHEE

Ouverture de la séance à 18 h 30 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 février 2015

Le compte-rendu est approuvé.

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Monsieur GATTEAU soumet au Conseil Municipal les comptes administratifs. Le Conseil vote chaque compte à main levée (Monsieur GATTEAU étant sorti) :

1) <u>COMPTE ADMINISTRATIF EAU</u>	POUR : 9
2) <u>COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT</u>	POUR : 9
3) <u>COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL</u>	POUR : 9
4) <u>COMPTE ADMINISTRATIF CCAS</u>	POUR : 9

Les Comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

2. COMPTES DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal vote à main levée les comptes de gestion du percepteur

1. <u>COMPTE EAU</u>	POUR : 10
2. <u>COMPTE ASSAINISSEMENT</u>	POUR : 10
3. <u>COMPTE COMMUNAL</u>	POUR : 10
4. <u>COMPTE CCAS</u>	POUR : 10

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité

3. AFFECTATION DES RESULTATS

Pour chaque compte, le Conseil vote à main levée.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

1 COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

Le report de l'excédent de 9722.03 € sur l'exercice 2014. POUR : 10

2 COMPTE ADMINISTRATIF EAU

Le report du résultat sur l'exercice 2014 comme suit :

- exploitation	21 066.57 €	
- investissement	- 110 429.88 €	POUR : 10

3 COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Le report de l'excédent de 69 127.02 € sur l'exercice 2014 comme suit :

- exploitation	6 341.16 €	
- investissement	62 785.86 €	POUR : 10

4 COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Le report de l'excédent de 455 485.73 € sur l'exercice 2014 comme suit :

-	Fonctionnement	376 166.75 €	
-	Investissement	134 681.02 €	POUR :10

L'affectation du résultat de l'exercice 2014 est approuvée à l'unanimité pour tous les comptes COMMUNAL, EAU, ASSAINISSEMENT et CCAS.

4. VOTE DES TAXES

▪ Vote des taux :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les trois taxes aux mêmes taux que 2014 :

-	taxe d'habitation	:	8.90 %	produisant la somme de :	26 834.00 €
-	taxe foncier bâti	:	7.68 %	produisant la somme de :	262 349.00 €
-	taxe foncier non bâti	:	19.00 %	produisant la somme de :	7 619.00 €

Le montant total du produit résultant de ces trois taxes est de 296 802.00 €.

Monsieur le Maire soumet au vote les taux proposés pour 2015 :

Le Conseil vote :

-	POUR : 10
---	-----------

Le vote des taux 2015 tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

5. BUDGETS PRIMITIFS 2015

• BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget COMMUNE 2014, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

-	FONCTIONNEMENT :	928 171.27 €
-	INVESTISSEMENT :	639 837.76 €

Le Conseil vote :

-	POUR : 10
---	-----------

Le budget COMMUNAL 2015 est approuvé à l'unanimité.

- BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget ASSAINISSEMENT 2015, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- EXPLOITATION : 40 189.77 €
- INVESTISSEMENT : 71 675.63 €

Le Conseil vote :

- POUR : 10

Le budget ASSAINISSEMENT 2015 est approuvé à l'unanimité.

- BUDGET EAU

Monsieur le Maire présente le budget EAU 2015, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- EXPLOITATION : 89 944.22 €
- INVESTISSEMENT : 152 895.72 €

Le Conseil vote :

- POUR : 10

Le budget EAU 2015 est approuvé à l'unanimité.

- BUDGET CCAS

Monsieur le Maire présente le budget CCAS 2015, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- FONCTIONNEMENT : 9 722.03 €

Le Conseil vote :

- POUR : 10

Le budget CCAS 2015 est approuvé à l'unanimité.

6. SUBVENTIONS

- **Subvention AVEB**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association AVEB

Vu les activités proposées par l'AVEB

Considérant le bilan présenté par le Président de l'association pour l'année 2014

Considérant le budget prévisionnel de l'AVEB

Monsieur le Maire propose d'allouer une participation de 3 900 € pour cette association en 2015 pour :

- assurer la gestion de la bibliothèque municipale
- pérenniser les activités existantes
- proposer ou développer d'autres activités

Et de financer l'achat d'accessoires sportifs de gymnastique

Le Conseil Vote à l'unanimité des présents et représentés

APPROUVE à l'unanimité le montant proposé par Monsieur le Maire, et

DECIDE à l'unanimité d'allouer à l'AVEB une subvention pour l'année 2015 d'un montant de 3 900 € (trois mille neuf cents euros) et d'acheter pour 1 500 € d'accessoires de gymnastique qui seront mis à disposition de l'AVEB.

• **Subvention TMVEB**

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de subvention de l'association TMVEB
Vu les activités proposées par l'association TMVEB
Considérant le bilan présenté par le Président de l'association pour l'année 2014
Considérant le budget prévisionnel de l'association TMVEB
Monsieur le Maire propose d'allouer une participation de 400 € pour cette association en 2015 pour :
- pérenniser les activités existantes
- proposer ou développer d'autres activités

Le Conseil Vote à l'unanimité des présents et représentés à l'exception de Monsieur PIERQUIN, soit

- POUR : 9

APPROUVE à la majorité le montant proposé par Monsieur le Maire, et

DECIDE à la majorité d'allouer à l'association TMVEB une subvention pour l'année 2015 d'un montant de 400 € (quatre cents euros).

• **Subvention Concert Pays de Bière à PERTHES**

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de subvention de l'association CONCERTS DU PAYS DE BIERE
Vu le projet d'organisation d'un concert annuel
Considérant que cette manifestation est déjà subventionnée par la communauté de communes du Pays de Bière
Monsieur le Maire propose d'allouer une participation de 200 € (deux cents euros)

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés :

APPROUVE à l'unanimité le montant proposé par Monsieur le Maire, et

DECIDE d'allouer à l'association CONCERTS DU PAYS DE BIERE une subvention pour leur concert annuel d'un montant de 200 € (deux cents euros).

7. TARIFS LOCATION DE SALLES

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de location de la salle polyvalente en vigueur depuis la délibération du conseil du 16 septembre 2008 et propose de les modifier comme suit à compter du 1^{er} janvier 2016 :

anciens tarifs

	Salle Lugan	les Granges	La Bergerie
Tarif habitant	40 €	80 €	160 €
Tarif extérieur	700 €	/	2300 €
Tarif association	160 €	/	700 €

Nouveaux tarifs proposés

	Salle Lugan	les Granges	La Bergerie
Tarif habitant			
- 1 ^{ère} location	100 €	90 €	200 €
- 2 ^{ème} location	300 €	90 €	800 €
Tarif extérieur	900 €	/	2500 €
Tarif association	300 €	/	800 €

Les associations ayant leur siège social dans la commune bénéficient de la gratuité de l'utilisation de la salle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité la modification des tarifs de location de la salle polyvalente comme décrites ci-dessus, et charge Monsieur le Maire de faire procéder à la régularisation des règlements et des conventions.

8. CHOIX POUR REJOINDRE UNE NOUVELLE INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire propose de différer la délibération jusqu'au résultat du jugement en référé contre la Communauté de Communes du Pays de Bière

Le Conseil approuve à l'unanimité.

9. DECLARATION DE PROJET ET MISE EN COMPATIBILITE DU POS

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.123-14, L123-14-2, R123-23-2

Vu le code de l'environnement et notamment son article L 126-1

Vu le plan d'occupation des sols

CONSIDÉRANT que le projet de restructuration de la zone commerciale nécessite de dégager de la surface constructible à périmètre égal pour participer au dynamisme des activités économiques et au renforcement de l'offre d'emplois
CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général nécessite de faire évoluer les dispositions réglementaires du P.O.S. actuellement opposable
CONSIDÉRANT que dès lors il est possible de mener une procédure conjointe dite de déclaration de projet et de mise en compatibilité du P.O.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DEMANDE à Monsieur le Maire de mettre en place la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du P.O.S.

10. TOUR DE TABLE

- Madame GATTEAU
 - Informe le Conseil de l'avancement du projet de PLU et signale la mise à disposition d'un diagnostic ainsi qu'un cahier d'observations sur lequel peuvent être mentionnées toutes les réflexions,
 - Signale que les travaux d'électricité, peinture et décapage du sol de la salle Lugan sont terminés, il serait souhaitable d'envisager un affichage pour interdire les clous agrafes scotch etc....
 - Annonce au Conseil que le menuisier a remis en état les marches d'escalier au-dessus de la salle des Granges et a également pris en charge la réparation de barrières cassées entre la rue de la bascule et l'accès aux parkings des salles des fêtes,
 - Rappelle les problèmes de dépôts sauvages route de Fortoiseau, et signale le dépôt de plainte enregistré au commissariat de police de Dammarie les lys, ajoute que l'endroit avait été nettoyé et de nouveaux déchets ont encore été déposés,
 - Déplore l'incivisme des automobilistes qui ne respectent pas les travaux réalisés récemment rue de Fleury, les trottoirs sont souillés par des tâches d'huile, et déjà cassés à l'entrée du village
 - Note que les abords du 15 rue de Fleury sont particulièrement dégradés et qu'un container à ordures détérioré et sans utilité reste en permanence sur le trottoir, il faut informer la communauté de communes chargée de cette compétence,
 - avise le Conseil que des travaux d'aménagement de l'espace vert avec herbes et fleurs autour de la mare ont été effectués par l'entreprise ANDRIEUX,
 - interroge les conseillers pour l'organisation du feu d'artifice 2015 en partenariat avec les communes de la communauté de communes. Le Conseil à l'unanimité souhaite cette année se désengager pour marquer son mécontentement.

- Monsieur ROUX
 - Rappelle le problème d'entretien des fossés et demande à Monsieur le Maire s'il a reçu une réponse au courrier qui a été transmis au propriétaire d'une parcelle pour demander l'autorisation d'entrer sur sa parcelle pour curer le fossé dans le secteur du lotissement de la Gardiole.

- Monsieur PIERQUIN
 - Rappelle au Conseil la pétition que tous les habitants de la Glandée ont signée pour signaler la vitesse excessive route de Chailly, et souhaite que Monsieur le Maire contacte le commissariat de police pour demander des contrôles de vitesse.

- Monsieur TRUCHON
 - Demande des précisions sur l'entretien des espaces verts, et soulève le problème de fauche tardive sur la parcelle jouxtant les salles, qui déprécie l'entrée du village, et souhaite qu'on examine les possibilités de déplacer cet entretien particulier des espaces verts sur une autre parcelle, et que l'entrée du village soit tondue régulièrement.

Il est proposé d'organiser un entretien qui combine des zones tondues régulièrement et d'autres laissées autant que possible en fleurissement naturel.

- Monsieur DOTHEE
 - Signale que la refonte du site internet de la mairie suit son cours, et précise qu'une réunion de travail est prévue le 14 avril en mairie avec le prestataire sélectionné.

- Madame FOULLEY
 - Soulève le problème d'entretien des trottoirs à la Glandée et souhaiterait un passage de la balayeuse au moins une fois par an sur ce secteur.

- Monsieur BURNICHON
 - Interroge Monsieur le Maire sur les prévisions de travaux de réfection de la rue de la Bascule. Monsieur le Maire précise que les travaux sont grandement dépendants du montant du reversement de l'attribution de compensation et qu'une étude devra être menée pour bien définir le contenu de ces travaux,
 - Propose d'organiser une fête pour l'ouverture de la piscine le 15 juin 2015 . Monsieur le Maire approuve cette idée, et charge Monsieur BURNICHON de l'organisation de cette manifestation.

11. INFOS DU MAIRE

○ TRAVAUX DU MUR DU PARC

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de réfection du mur du parc rue de l'église sont terminés

Une deuxième phase de travaux a commencé rue Cambot, il s'agit de la démolition avant réfection, ce dégagement permettra aux entreprises d'accéder au chantier de réhabilitation des ateliers qui, après la consultation d'entreprises en cours, démarrera prochainement.

○ TRAVAUX RUE DE FLEURY

Suite à certaines rumeurs, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a payé personnellement, comme chaque administré concerné, les travaux de pavage devant son entrée de garage, et produit la facture pour en attester.

Séance levée à 21 H 30

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIERE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 13 avril 2015



Le Maire

G. GATTEAU

Alain TRUCHON

Philippe DOTHEE

Gérard ROUX

Florence DUSSART

Violaine GATTEAU

Angélique FOULLEY

Nadia BEN YELLES

Yoann HESSEMANS

Stéphane BURNICHON

Claude PIERQUIN